Agriculture

aurons des entretiens non pas ce mois-ci mais en juillet, au moment de la réunion des ministres provinciaux en Alberta. Nous proposerons alors un régime harmonieux de stabilisation et nous verrons bien comment il sera reçu.

Je suis certain que tous les députés savent que nous avons élaboré un programme nationale de stabilisation. Ce dernier prévoit la stabilisation obligatoire d'un certain nombre de produits qu'on appelle désignés, ce qui comprend le bœuf et le porc. Il prévoit aussi l'intégration de tout autre produit au cours de l'année où il est désigné. Si des producteurs m'en font la demande, demande que j'estime raisonnable, je suis alors en mesure de désigner le produit en cause. Nos dossiers indiquent que nous l'avons fait à maintes reprises pour les producteurs qui se plaignaient de surproduction ou de récoltes excédentaires dans certaines autres régions du Canada ou d'un affaissement des prix qu'ils obtenaient au Canada du fait d'une surproduction dans certaines parties du monde.

Cependant, au fil des années, divers gouvernements provinciaux ont décidé de mettre en œuvre leur propre programme de stabilisation en fonction des produits qu'ils estiment les plus importants dans leur région et de l'état du trésor provincial. Dès le début, je me suis vigoureusement opposé à cette initiative car cela balkanise l'agriculture canadienne et contrevient au principe fondamental du fédéralisme. A maintes reprises, les provinces ont convenu de ne pas renchérir sur nos programmes fédéraux. Or, c'est précisément ce qu'elles font alors qu'elles avaient promis de ne pas le faire.

Par conséquent, je puis vous dire honnêtement, Votre Honneur, qu'à propos de la stabilisation du porc, mes collègues du cabinet ne m'ont pas du tout mis des bâtons dans les roues parce que c'est un programme obligatoire. Sur les conseils des membres du comité de stabilisation, je décide de la façon dont les paiements seront versés. Nous avons répété à maintes reprises que pour promouvoir la justice économique, nous ne pouvons accepter qu'une province riche mette en œuvre un programme alors qu'une province moins nantie n'est pas en mesure de le faire. Nous ne pouvons dire aux producteurs de ces provinces riches: «Vous bénéficierez uniquement d'un programme fédéral, mais comme vous touchez \$12 le porc outre les \$8.96 que nous vous donnons, cela revient à plus de \$20 le porc» alors que les producteurs du Manitoba, par exemple, ne recevraient que \$8.96 et devraient compter uniquement sur le programme fédéral. Il y a des provinces qui bénéficient de ce genre de programmes. D'autres, comme la Colombie-Britannique, ont des programmes d'assurance-revenu. Le gouvernement provincial a accepté l'argent que nous lui donnions dans le cadre de ce programme, comme il en avait le droit en vertu de l'arrangement conclu, mais il s'est opposé à notre façon d'administer le programme. Il suffit d'étudier les faits et de consulter les précédents établis en vertu de la loi de 1975 sur la stabilisation des prix agricoles pour voir que le bill précise que la loi doit être appliquée de façon juste. C'est ce que nous essayons de faire, monsieur l'Orateur. Nous tâchons de traiter les éleveurs de porcs avec justice. Peu nous importe quelle partie du pays ils habitent, ils se concurrencent sur le marché canadien et le marché international et nous devons leur assurer un traitement économique juste.

• (1620)

Quiconque dit que j'ignore ce qui se passe dans l'industrie ontarienne de l'élevage du porc, a tort. Je connais très bien les

programmes agricoles en vigueur en Ontario. Le gouvernement fédéral injecte beaucoup plus de millions de dollars dans l'agriculture de l'Ontario que le gouvernement provincial, bien que ce dernier ait les moyens de faire plus.

Je ne suis pas d'accord quand mon vieil ami, le ministre ontarien de l'agriculture, soutient qu'il s'agit d'une responsabilité fédérale. Il devrait jeter un coup d'œil sur ce qui se passe ailleurs et prendre connaissance des programmes agricoles que les autres provinces ont mis en œuvre. Les programmes de stabilisation ont pour objet d'offrir une garantie contre les pertes. Les producteurs qui ne se soucient pas du pouvoir d'absorption du marché, dans le cas en particulier des produits périssables comme les produits laitiers et la viande et des produits qui ne supportent pas d'être entreposés longtemps, font preuve d'une grande imprévoyance. C'est tout simplement absurde et suicidaire sur le plan économique. Les programmes que les provinces ont mis sur pied de leur propre initiative se sont révélés mauvais, monsieur l'Orateur. Je le sais.

Pour la première fois cette année, nous avons inscrit dans le programme de stabilisation du porc une disposition en vertu de laquelle nous déduisons les contributions provinciales de la contribution fédérale. Nous ne déduisons pas les contributions des producteurs. La mesure a été mal accueillie par les provinces qui ont des programmes supplémentaires, mais bien accueillie par les autres.

C'est la seule mesure que je pouvais prendre dans le cadre de mes attributions pour assurer un traitement égal à tous les producteurs canadiens. Je n'en dirai pas davantage sur ce point, monsieur l'Orateur.

Pour ce qui est de la commercialisation ordonnée, j'accueillirai également avec intérêt toutes les suggestions que les députés d'en face voudront bien me faire. Ils peuvent commencer par les produits du bœuf et du porc. Personne n'a fait davantage que moi pour encourager les producteurs à adopter une commercialisation ordonnée.

Je ferai cependant remarquer qu'on on peut rien faire d'autre qu'encourager. C'est aux agriculteurs qu'il appartient de décider de quelle façon ils vendront leurs produits. Il est tout à l'honneur des producteurs laitiers, des producteurs de dindons et de poulets de gril et des producteurs d'œufs d'avoir établi des offices nationaux de commercialisation. Ils ont mis de l'ordre dans la production et la commercialisation de leurs produits et ont entrepris, d'autre part, d'offrir aux consommateurs canadiens un approvisionnement constant de produits de haute qualité à des prix stables et raisonnables. Les chiffres le démontrent, monsieur l'Orateur, au cours des 15 dernières années, les prix à la consommation des produits vendues grâce aux programmes nationaux de gestion de l'offre ont augmenté moins que ceux des autres aliments selon l'indice des prix à la consommation, et beaucoup moins que les prix du bœuf et du porc dont les producteurs insistent pour fonctionner dans un régime qu'ils qualifient de «libre entreprise». Elle est libre pour certains, mais les intermédiaires font un profit aussi, sinon plus élevé qu'avant. L'éleveur n'a pas vraiment confiance dans le marché. Compte tenu des systèmes actuels de commercialisation du porc et du bœuf, au Canada, les éleveurs doivent se contenter de ce qu'on leur donne pour leur produit. Il y a toute une kyrielle d'organisations d'éleveurs de porc qui se consacrent à la commercialisation de ce produit. Elles ne se débrouillent pas trop mal. Subventionner les trésors américain